

En Seine-Maritime, l'institutrice se met en arrêt maladie dès le deuxième jour d'école



Les premières journées de cette rentrée des classes 2025 se sont passées dans l'inquiétude pour les parents d'élèves sans institutrice ni directrice. DR

Nommée, semble-t-il contre sa volonté, à un poste d'institutrice et directrice dans l'école d'un village de Seine-Maritime, l'enseignante a déposé un arrêt maladie dès le deuxième jour de la rentrée scolaire de 2025. Les parents sont inquiets pour la suite.

« Les parents sont très inquiets pour la scolarité de leur enfant », confie Émilie Rapaille, présidente de l'association des parents d'élèves de l'école Le Pélican. À peine leur rentrée 2025 effectuée, les élèves de CM2 de Saint-Jouin-Bruneval, près du Havre, se retrouvent déjà sans institutrice. Dès le mardi 2 septembre 2025, celle qui devait assurer la classe – également directrice de l'établissement – s'est mise en arrêt maladie.

D'après nos informations, l'ancienne directrice et enseignante des CM2 avait été nommée, dès le mois de juin, à un autre poste. Une situation confirmée par le rectorat : « La directrice titulaire de l'école a en effet été appelée à exercer temporairement les fonctions de principale adjointe dans un collège de l'Orne. Le poste de direction a donc été attribué, fin août, à une enseignante titulaire. »

Refus du poste

Le lundi 1er septembre 2025, jour de la rentrée, les portes de l'école se sont ouvertes avec retard, sous la surveillance du personnel communal. « La nouvelle directrice nous a informés qu'elle n'était là que provisoirement, qu'elle refusait le poste malgré son affectation. Dès le premier jour, elle a demandé la nomination d'un professeur des écoles remplaçant pour prendre en charge ses cours », assure la représentante des parents d'élèves.

« Une enseignante remplaçante a été affectée dès mercredi. »

Académie de Normandie

Les familles ont ensuite reçu plusieurs explications différentes concernant les raisons du refus de la nouvelle directrice. Ces réticences se sont traduites, dès le deuxième jour de classe, par un arrêt maladie confirmé par le rectorat. « Afin d'assurer la continuité du service, une enseignante volontaire de l'école assure depuis mardi l'intérim de la direction. Parallèlement, une enseignante remplaçante a été affectée dès mercredi à la classe de CM2 afin de garantir la stabilité de l'équipe pédagogique et la pleine prise en charge des élèves. L'ensemble des mesures nécessaires a été pris pour que la scolarité des enfants se déroule dans les meilleures conditions et pour accompagner l'équipe enseignante dans cette période de transition », indique l'académie de Normandie.

L'école de nouveau dans la tourmente

Les parents espèrent désormais que la solution mise en place s'inscrira dans la durée. « On espère que le remplacement sera pérenne et que l'apprentissage des enfants ne sera pas perturbé... Cela commence à faire beaucoup de difficultés pour cette école et pour la scolarité de nos enfants », confie une maman, inquiète.

Elle fait référence à la période difficile traversée par l'établissement, en avril 2024. Les gendarmes y avaient été déployés après des accusations d'attouchements et de viols d'enfants sur d'autres au sein de l'école. La plainte déposée avait finalement été classée sans suite en mai 2024 par le parquet du Havre.